

Vocabulaire du spectacle vivant [1]

Cachet

Le cachet est une rémunération forfaitaire. Le cachet est uniquement réservé aux artistes interprètes. **En savoir plus** [2]

Création

La création d'un spectacle désigne la mise en place d'un nouveau spectacle sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes.

Diffusion

Après la production, la diffusion est l'activité qui permet au spectacle d'être exploité de façon à être représenté en public.

Le diffuseur de spectacle vivant: il assure le rôle de relais local entre le producteur et les salles/lieux. Il prend en charge la communication locale, la commercialisation (billetterie) et la supervision technique et logistique de la représentation.

Exploitation de lieux aménagés pour les représentations publiques

Les spectacles sont joués dans des lieux (salles, chapiteaux,...), fixes ou éphémères, dédiés ou non, pré-équipés ou non, grands ou petits...

L'exploitant de salles ou lieux de spectacles vivants : il conçoit la programmation artistique et communique autour d'elle et du lieu. Il accueille les artistes et les spectacles en prenant en compte les besoins techniques et logistiques.

Filage

Le filage est une répétition dans les conditions du spectacle.

Petite jauge

Par petite jauge, il convient d'entendre la salle accueillant environ 300 personnes.

Plateau découvertes

Le plateau découvertes est une succession de prestations d'artistes et de groupes correspondant aux caractéristiques suivantes :

- unicité de temps et de lieu ;
- durée limitée.

Première partie

La première partie est la prestation d'un groupe ou artiste présentée au début de la représentation de l'artiste principal. La première partie peut être composée par plusieurs groupes/artistes différents.

Production

La production est l'activité qui permet de créer un spectacle à partir d'un projet artistique, en réunissant les conditions artistiques, humaines, techniques et financières adéquates. Cette phase de production comprend toutes les étapes de création jusqu'à la première représentation en public.

Le producteur de spectacles vivants : il crée le spectacle avec l'artiste (ou les artistes), conçoit et gère la tournée du spectacle dans les différentes salles, lieux ou festivals ainsi que la communication autour du spectacle. Il prend le risque financier d'investissement dans le projet, seul ou en partage avec d'autres acteurs (coproducteur, diffuseur...). Il a la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;

Répétition

La répétition est une séance de travail pendant laquelle les artistes participent à la mise au point d'un spectacle en vue de sa représentation.

Tournées

On entend par "tournée" les déplacements effectués par les artistes, les personnels techniques et administratifs dans un but de représentation(s) publique(s) donnée(s) par tout entrepreneur de spectacles, produisant ou diffusant un ou plusieurs spectacles.

Les spectacles sont considérés en tournée dès lors que les déplacements sont effectués dans un but de représentations publiques isolées et/ou successives données dans un ou des lieux de spectacles différents par un entrepreneur de spectacles, créant, produisant ou diffusant le spectacle et qui contraignent les salariés à séjourner en dehors de leur domicile.

Ces définitions sont issues des conventions collectives de la branche.

URL source: <http://cpnefsv.org/documentation/lexique/vocabulaire-spectacle-vivant>

Liens

[1] <http://cpnefsv.org/documentation/lexique/vocabulaire-spectacle-vivant>

[2] <https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Dokumentation/Fiches/nouvelles%20fiches/cpnefsv%20fiche%20r%C3%A9mun%C3%A9rations%20artistes%202018.pdf>